



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Convocation en date du : 17/04/2026
Acte exécutoire reçu en Préfecture le :
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ROUIT Sébastien, Maire d'Orcières.

Étaient présents :

Mme ESCALLIER Marine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme BONVOISIN Amandine (représentée par Mr Sebastien Rouit)
Mr HAUWILLER Julien (représenté par Mme Claude Ricou)
Mme REBOUL Fanny (représentée par Mme Solène Levet)
Mr RICOU Yannic (représenté par Mr Patrick Ricou)

Secrétaire de séance : Mme ESCALLIER Marine

2026.036 : Désignation des représentants de la commune au sein du comité de pilotage de la DSP Eau potable et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conclu avec la SAUR le 23 décembre 2022 un contrat de concession de service public pour la gestion déléguée des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune.

L'article 29 de ce contrat prévoit la mise en place d'un comité de pilotage. Celui-ci est constitué de représentants de la commune et de représentants du concessionnaire, et son objectif est « *de permettre d'engager toutes les discussions utiles sur le fonctionnement, le développement et l'exploitation du service* ».

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Le conseil municipal ayant été intégralement renouvelé à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il est proposé de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune au sein du comité de pilotage de la DSP Eau potable et Assainissement.

A ce titre sont proposés les représentants suivants :

- Lionel Giraud-Moine ;
- Didier Ricou ;
- Sébastien Rouit.

Le rapport du Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession conclu entre la commune d'Orcières et la SAUR le 23 décembre 2022 et notamment son article 29 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **DESIGNE** les représentants suivants de la commune au sein du comité de pilotage de la DSP Eau potable et Assainissement :
 - Lionel Giraud-Moine ;
 - Didier Ricou ;
 - Sebastien Rouit.

- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sébastien ROUIT

